



DE VIVE VOIX vol.2 no.33

5 mai 2015

RAPPORT DEMERS : PETIT MAILLON D'UN GRAND PROJET DE TRANSFORMATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

Par Isabelle Pontbriand, vice-présidente du SEECLG

«Si en 2020 on n'a pas réussi à transformer ce réseau-là de façon profonde [...], on aura manqué le bateau.» (Couillard à propos du réseau de l'éducation lors du remaniement ministériel, dans «François Blais maintiendra le cap au ministère de l'Éducation», *Le Devoir*, 28 février 2015)

Qu'en est-il du rapport Demers six mois après qu'il ait été rendu public? Qu'en est-il des travaux de comité Rouillier, comité chargé de la mise en œuvre des recommandations du rapport Demers? À la lumière de récents développements, un détour s'impose avant de répondre à ces questions, détour un peu long, mais essentiel.

À la lecture des recommandations du rapport Demers, on pouvait déjà voir se dessiner en filigrane un projet de transformation de l'enseignement collégial. Or voilà que le dernier budget Leitão (mars 2015) le confirme noir sur blanc. C'est pourquoi les représentants des divers syndicats locaux de la FNEEQ ont récemment adopté, en regroupement cégep (22-23 avril 2015), la proposition suivante :

9. RAPPORT DEMERS

Que le regroupement cégep dénonce publiquement (dès ce printemps et l'automne prochain) le projet utilitariste et à courte vue du gouvernement libéral pour les cégeps (en faisant les liens entre les visées utilitaristes du rapport Demers, les compressions, les visées du budget Leitão, la négociation, l'assurance qualité) et qu'il exige un réinvestissement massif dans le réseau collégial, particulièrement dans les cégeps de région, afin non seulement de préserver le réseau collégial, joyau de l'enseignement supérieur qui a fait ses preuves, mais aussi pour défendre la mission éducative des cégeps, mission plus essentielle que jamais.

Que, à la suite de cette démarche de visibilité et de dénonciation, la FNEEQ élabore un plan d'action (incluant un plan de communication : journaux, vidéos, etc.) visant tout d'abord à défendre les cégeps en régions et à préserver cette réussite qu'est le réseau collégial et sa mission éducative en son intégralité.

Vision de l'éducation ou *Plan économique du Québec*?

En mars dernier, pour accompagner son nouveau budget, le ministre Leitão déposait un texte intitulé *Plan économique du Québec*¹. Le titre de la section B-5.1 s'avère pour le moins éloquent : «Assurer une meilleure adéquation entre la formation et les besoins des entreprises». Voilà donc une vision de l'éducation au service non pas des citoyens, de la jeunesse québécoise, mais des entreprises. Abordé en termes de «performance du marché du travail», d'«optimisation», de «formation mieux adaptée à la réalité des entreprises et qui contribue davantage à l'augmentation de la productivité des entreprises», ce budget propose diverses mesures économiques afin de répondre, à court terme, aux besoins du marché du travail (voir notamment les sections B-5.1 à B-5.3). Comment le gouvernement veut s'y prendre pour atteindre cet objectif? En réinvestissant dans les institutions d'enseignements? Bien sûr que non. En investissant surtout dans des mesures qui favoriseront les entreprises.

D'une part, sous prétexte d'un fardeau administratif trop élevé, moins d'entreprises qu'avant contribueront désormais au Fonds de développement et de reconnaissance des compétences et de la main-d'œuvre (modification de la loi du 1%²), fonds qui sert pourtant aux entreprises. C'est le gouvernement qui compensera pour cette perte, voire même qui bonifiera ce montant (mesure équivalente à 70 M\$ sur 5 ans). D'autre part, ce budget allouera aussi 70 M\$ sur 5 ans à la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) afin que celle-ci «[...] défini[sse] les besoins en développement de la main-d'œuvre actuels et futurs, conformément aux besoins des entreprises et aux perspectives du marché du travail [...] [notamment] pour la formation de courte durée, dispensée par des centre de formation professionnelle et collégiale». Ce montant servira aussi à «[...] inciter la relève à s'orienter vers les domaines d'études où la main-d'œuvre est insuffisante». Autre mesure financière pour les entreprises : le crédit d'impôt remboursable pour stage en milieu de travail offert aux employeurs sera presque doublé. Aussi, le gouvernement entend attribuer des bourses d'études dans les domaines de formation jugés prioritaires (bourse qui ne serait octroyée que sur preuve de diplomation; la voyez-vous venir la pression des étudiants pour ne pas échouer de cours?).

Qu'en est-il des mesures dédiées aux établissements d'enseignement? Deux voies sont privilégiées par ce gouvernement : la multiplication des programmes de formation de courte durée et la place accrue accordée aux stages en milieu de travail. Ainsi, un montant de 60 M\$ sur 5 ans sera offert aux établissements d'enseignement pour les aider à offrir des attestations d'études professionnelles (AEP; secondaire) et des attestations d'études collégiales (AEC)³ qui

¹ Le présent article fait de nombreuses références aux pages B-100 à B-113 de ce document.

² Loi qui imposait aux entreprises ayant une masse salariale de plus de 1 M\$ de consacrer l'équivalent de 1% de sa masse salariale en dépenses de formation; le seuil est haussé à 2 M\$. Si une entreprise n'atteint pas ce seuil, elle doit verser la différence au Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre. Ce sont 50% des entreprises visées par cette loi (soit 8 000 PME) de moins qui contribueront aux Fonds.

³ Des liens sont ici à faire avec le Plan stratégique de développement 2015-2020 du Collège Lionel-Groulx, notamment avec les deux objectifs suivants : «Développer l'offre de formation spécialisée selon les créneaux et les besoins régionaux et nationaux» et «Actualiser l'offre de formation des programmes

auront été approuvées par la CPMT (donc selon les besoins du marché du travail définis par la CPMT, avec reddition de comptes). Le mot d'ordre de cette offre de programmes courts : «flexibilité». Soulignons au passage que ce sont justement 60 M\$ de compressions qui ont été imposées aux cégeps cette année. Voilà, pour parler en langage économique complaisant, un bel exemple de «créativité comptable». Concernant la question des stages, il s'agit en fait de s'inspirer du modèle *dual* allemand (parce que le modèle québécois des cégeps semble ne pas avoir la cote auprès de ce gouvernement) qui propose, pour les formations techniques, 50% à 60% des heures d'apprentissage faites en stages en entreprise. «[L]e ministre établi[rait] les programmes d'études en étroite collaboration avec les intervenants du marché du travail, [...] défini[ssant] les compétences à acquérir ainsi que les objectifs et standards, mais [laisserait tout de même aux] collèges [le soin de] détermin[er] les activités d'apprentissage [...].» Les stages en entreprise permettent, selon ce gouvernement, «[...] de favoriser le relèvement des compétences professionnelles des étudiants et de faciliter leur intégration au marché du travail; de resserrer les liens existants entre les entreprises et les établissements d'enseignement pour arrimer les activités d'enseignement aux besoins du marché du travail; d'appuyer les efforts des entreprises qui contribuent au développement des compétences des étudiants. [...] D'une part, les établissements d'enseignement doivent être en mesure d'offrir un nombre suffisant de stages aux étudiants et une quantité raisonnable de stagiaires issus de programmes de formation qui répondront aux besoins des entreprises; d'autre part, les entreprises doivent se préparer pour accueillir des stagiaires et assumer les coûts et les risques inhérents à leur formation»⁴. Voilà donc pour la vision de l'éducation de 2020 de ce gouvernement.

Et le rapport Demers dans tout ça?

On se rappellera que bon nombre de recommandations du rapport Demers vont dans le sens de cette vision de l'enseignement collégial. Concentré presqu'exclusivement sur les programmes techniques, ce rapport propose plusieurs façons pour contourner le format actuel de l'enseignement régulier et mise beaucoup sur une diplomation rapide. On pouvait s'étonner, au départ, que la conclusion du rapport Demers se concentre sur la dévalorisation (pour ne pas dire le projet de démantèlement) de la formation générale alors qu'il n'en était pas vraiment question tout au long du rapport. Or on comprend que cette formation générale est partout en filigrane dans le rapport Demers, envisagée comme un obstacle à cette course aux diplômes pour vite répondre aux besoins du marché du travail, cette formation générale qui occupe trop de place, au détriment des compétences pointues qui serviraient tant aux entreprises.

Nous savons aussi déjà que le Comité Rouillier (qui travaille à la mise en œuvre des recommandations du rapport Demers) a formé six sous-comités, que la formation continue

d'études techniques en tenant compte de la mission et des responsabilités du Collège». On peut penser que le Collège sera tenté de tendre vers cette avenue promue par le dernier budget afin d'aller chercher une part de ces ressources financières annoncées...

⁴ Citation un peu longue, mais qui souligne de façon magistrale cette vision utilitariste de l'enseignement. Bien sûr, surtout dans les techniques, la formation doit être proche de la réalité du marché du travail, mais traiter les institutions d'enseignement et leurs professeurs de façon aussi condescendante et faire la part belle aux entreprises à ce point, faut le faire!

(cours aux adultes) constitue son dossier prioritaire (directement en lien avec le dernier budget Leitão : multiplication des AEC en lien avec les besoins du marché du travail) et que la révision de la formation générale ne serait pas, selon les dire de Mme Rouillier, dans le plan de travail de la prochaine année.⁵ Or, une analyse des recommandations du rapport Demers permet de constater que la formation générale est au jeu à travers toutes sortes de voies de contournement, notamment dans le cadre de la formation continue. Aussi, le rapport Demers semble vouloir pousser les effectifs étudiants (les jeunes) vers les formations offertes aux adultes basées sur les besoins de main-d'œuvre.

«Tout est dans Tout» ou Comment réagir à ce projet de transformation ?

Récemment, des membres de l'exécutif de la FNEEQ ont rencontré le nouveau PDG de la Fédération des cégeps, M. Bernard Tremblay. Or, pour la Fédé, les travaux du comité Rouillier sont prioritaires. La Fédé a même mis sur pied les mêmes six sous-comités que ceux du comité Rouillier et agissent à titre de conseillers. Des membres de l'exécutif de la FNEEQ devaient aussi rencontrer Mme Rouillier à la fin du mois d'avril. Cette rencontre a été remise, car la FNEEQ désire d'abord s'entretenir avec le nouveau ministre de l'Éducation, François Blais, notamment pour le questionner sur cette approche «adéquation de la formation aux besoins du marché du travail».

La FNEEQ a aussi présenté, en regroupement cégep le 23 avril, une analyse minutieuse des recommandations du rapport Demers, en lien avec les positions de la FNEEQ sur les divers enjeux abordés (une version écrite devrait être disponible sous peu). Cette analyse guidera les futurs échanges avec Mme Rouillier. Également, les conseillers juridiques de la FNEEQ ont fait une étude minutieuse du RREC et de la Loi sur les collèges afin de bien connaître le cadre législatif qui encadrera le comité Rouillier dans ses projets de modifications.

En 2004, le parti libéral, par le biais du ministre Reid, avait voulu transformer les cégeps en s'y attaquant de façon frontale. Dix ans plus tard, le gouvernement Couillard s'y prend autrement : tactique du cheval de Troie, panoplies de mesures et de modifications toutes orientées dans la même direction. On le voit de plus en plus clairement : comme avancé par une déléguée du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue qui reprenait les mots de Raoul Duguay, «Tout est dans Tout». C'est donc en lien avec tout cela que la proposition présentée en début d'article a été adoptée à l'unanimité au regroupement cégep des 22-23 avril. C'est par cette approche globale que nous devrons faire converger nos luttes pour la défense du réseau collégial et de sa mission éducative humaniste, rapport Demers y compris.

⁵ Relire, à ce sujet, l'article «Compte rendu des travaux du comité de mise en application des recommandations du rapport Demers dit "comité Rouillier"» (*De vive voix* du 18 décembre 2014).